



Réunion administration/syndicat du 16 avril.

Présent : Mmes Cauchie et Mahé (Adjointe aux personnels CARENE et Ville de Saint-Nazaire)
Mrs Bouvet et Gros (DGS CARENE et Ville de Saint-Nazaire)
Mr Rotureau DGA mutualisé
Mmes Turpin et Thobie (DRH CARENE et Ville de Saint-Nazaire)
Malika et James (CGT CARENE)
Marie-Christine, Esméralda, Pierrick, Christian, Alexis, Eric (CGT Ville de Saint-Nazaire)
Syndicat CFDT (CARENE et Ville)
Syndicat FO (CARENE et Ville)
Syndicat UNSA (Ville)

Situation sanitaire du personnel

15 agents ville et 3 CARENE ont ou ont eu le COVID 19. 0 hospitalisations

Reprise d'activité

Les activités essentielles de la CARENE n'ont pas cessé (Gestion des déchets, Assainissement, Production d'eau potable)

L'heure est déjà au déconfinement à la Ville de Saint-Nazaire. Des agents des services techniques reprennent le travail.

- 6 agents aux SEB (Service Entretien des Bâtiments) pour faire de la maintenance dans les crèches et les écoles. L'administration souhaite profiter de l'absence des enfants dans ces structures.
- 2 agents Parc Auto (maintenance des véhicules en services)
- 4 agents à la propreté publique (vidage des corbeilles, balayeuse,...)
- Espaces Verts (tontes terrain de sports, front de mer,...)
- Voirie (Nid de poules)
- 2 Agents à l'éclairage public
- Tamisage des plages par entreprise extérieur.

Astreinte

2 nouvelles astreintes sont créées le temps de la pandémie (Etat civil pour enregistrer les décès et Enfance/Education)

Congé

Monsieur Rotureau nous présente comme étant une proposition le fait que les agents pourront poser 5 jours (soit congé annuel soit RTT, jour du Maire/Président) entre le 15 avril et le 31 mai. Au fil des débats, on se rend vite compte que la « proposition » n'en est pas une.

Monsieur Rotureau à 5 arguments pour essayer de nous convaincre

- 1) Participer à l'effort (de guerre sans doute)
- 2) Les administrations Ville et CARENE maintiennent l'ensemble des rémunérations et le nombre de jours de RTT
- 3) Faciliter la reprise après le confinement (Je ne vois en quoi prendre des jours entre le 11 mai et le 31 mai va faciliter la reprise)

- 4) L'équité. Les agents en présentielle et en télétravail doivent poser des jours de congé pour se reposer alors que les agents en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) peuvent se reposer sans en poser.
- 5) Des agents ont besoin de se reposer avant la fin du confinement.

Pour l'équité, la CGT a fait la proposition de donner 5 jours supplémentaires de congé aux agents en présentielle et pour les autres, mettre d'office 5 jours de congé sur le CET qu'ils pourront prendre plus tard.

La CGT a rappelé que les agents confinés ne l'avaient pas choisi, qu'ils n'étaient pas en vacances et que certains le vivaient mal.

Pour info, dans l'article 7 de l'ordonnance ; il est dit « l'autorité territoriale **peut** appliquer aux agents territoriaux » et pas **doit, donc c'est bien un choix de Monsieur Samzun.**

Des questions sur les agents annualisés ont été posées sans réponse de l'administration.

Le 25 mars l'administration écrivait ceci : Sur la question des congés : Comme habituellement, ce sont les principes de validation hiérarchique des congés et de nécessités de service qui s'appliquent.

Comme annoncé, pour les agents qui avaient déjà posé des jours de congés, il y a 2 cas de figure :

- L'agent travaille sur une activité non-essentielle : les congés peuvent être annulés à l'appréciation de l'agent en lien avec sa hiérarchie compte tenu des continuités de service à assurer. Ils peuvent également être maintenus en congés et l'agent n'est alors pas sollicité sur les jours concernés.

- L'agent est sur une activité essentielle : s'il ne peut pas partir en vacances (ex : réservation ou moyen de transport annulé), l'agent peut annuler ses congés et venir travailler ou télé-travailler. Les congés peuvent également rester posés. Tout cela se fait en lien avec l'encadrant.

Tout agent CARENE peut faire une demande d'annulation de congé par mail à son encadrant, qui la transmet à sa référente GAP avec son avis. Tout agent Ville peut annuler une demande

Volontariat

Des besoins pour le CCAS et la résidence autonomie

Frais de repas

La CGT a demandé des frais de repas pour les agents qui travaillent en présentielle.

Les agents intervenants dans les écoles reçoivent des plateaux repas préparés par un traiteur.

L'administration propose d'étendre cette pratique aux autres